

Dispositif d'accès à l'apprentissage

Ouverture de passerelles :

Septembre 2007, pensez à envoyer votre dossier de candidature au plus tard, le **2 juillet 2007**.

Dossier de candidature téléchargeable sur le site de Gloria* à l'adresse suivante :

<http://gloria.iledefrance.fr/gloria/>

Contacts :

Marie-Christine Poirier

01.53.85.59.97

marie-christine.poirier@iledefrance.fr

ou

Tahani Sakhsoukh Jawhar

01.53.85.51.14

tahani.sakhsoukh-jawhar@iledefrance.fr

Dispositif régional d'incitation à la mobilité des apprenti-e-s

Tous les documents types régionaux suivants :

- ▶ La demande soutien 2007/2008
- ▶ La fiche de soutien 2007/2008
- ▶ Le bilan par action 2007/2008
- ▶ Le bilan du plan d'action 2007/2008

La **fiche de soutien et les bilans** sont téléchargeables sur le site de Gloria*, à l'adresse suivante : <http://gloria.iledefrance.fr/gloria/>

Rappel

Pensez à retourner les bilans de vos actions 2006/2007.

A savoir que le bilan de chaque action doit être réalisé et adressé impérativement à la Région ainsi qu'au SAIA ou à la DRIAF, 2 mois après le retour de jeunes aux CFA.

Les missions de la Sous-Direction Apprentissage

Service Développement

Il a pour mission de promouvoir le développement de l'apprentissage auprès des entreprises, des jeunes et des familles en aidant les CFA sur les dispositifs suivants :

- ▶ dispositif d'accès,
- ▶ développement (ouverture de sections, création de CFA,...)
- ▶ réseaux des développeurs,
- ▶ prime régionale versée aux employeurs d'apprenti-e-s
- ▶ remontée des effectifs d'apprenti-e-s et de jeunes en CFA

Service Financement

Il a pour mission de calculer la subvention de fonctionnement attribuée aux CFA. Il s'agit d'une subvention d'équilibre, versée en fonction des autres participations financières reçues par le CFA (article R116-16 du code du travail).

Service Accompagnement

Il a pour mission d'accompagner les CFA, les jeunes et les familles sur les dispositifs suivants :

- ▶ Accompagnement à l'innovation : dispositif en projet
- ▶ Professionnalisation des acteurs
- ▶ Développement personnel, éducatif, culturel et sportif : ateliers d'animation éducative, apprenti-e-s au cinéma, chèque culture, Trophée de hand ball des CFA, Ambassadeurs du sport,...
- ▶ Conditions de vie des apprenti-e-s
- ▶ Dispositif régional d'incitation à la mobilité internationale des apprenti-e-s

Conseil régional

Directeur de publication : Hubert Patingre

Comité de rédaction : l'équipe de la sous-direction de l'Apprentissage

Conception - édition : Niza Sam - Tél : 01.53.85.59.58 - niza.sam@iledefrance.fr

Téléchargeable à partir de l'extranet gloria : <http://gloria.iledefrance.fr> - pour plus d'information : loretta.kahn@iledefrance.fr

Nombre d'exemplaires : 4000

Les conditions de vie des apprenti-e-s

5 dossiers du dispositif "les conditions de vie des apprenti-e-s"

- ▶ Les aides régionales aux apprenti-e-s
- ▶ La carte d'apprenti-e étudiant-e des métiers.
- ▶ L'accueil des apprenti-e-s en foyers de jeunes travailleurs et l'hébergement d'urgence.
- ▶ Les frais d'inscription et autres frais demandés aux apprenti-e-s.
- ▶ Le développement de la "méthodologie de vie" des apprenti-e-s.

Préambule

Le développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage est une priorité de la

Région Ile-de-France qui a notamment choisi de clarifier et de renforcer son action sur le thème des conditions de vie des apprenti-e-s par la mise en oeuvre d'un certain nombre de nouveaux projets et de réformes.

Le terme de "conditions de vie" pouvant recouvrir un grand nombre de notions, il convient de préciser le périmètre des dossiers concernés :

- ▶ Rendre le système des aides régionales aux apprenti-e-s (transport, hébergement, restauration, équipement professionnel et achat de documentation professionnelle) **équitable et lisible** pour les familles (*Réforme*) 
- ▶ Mettre en oeuvre la carte d'apprenti-e-s et centraliser son édition en visant la **simplification et la gratuité pour les CFA** (*Nouveauté*)
- ▶ Accueillir davantage d'apprenti-e-s en foyers de jeunes travailleurs et mettre en place un dispositif d'**hébergement d'urgence** (*Nouveauté*)
- ▶ Etudier les frais d'inscription et les autres frais demandés aux apprenti-e-s (*Nouveauté*)
- ▶ Développer la "**méthodologie de vie**" des apprenti-e-s avec notamment, l'accompagnement de leur **relation avec l'entreprise** (*Nouveauté*)

Sommaire

1 - Préambule

2 / 3 - Présentation des 5 dossiers du dispositif

4 - A retenir / missions de la sous-direction

Ces dossiers abordent des sujets à la fois sensibles et complexes pour les familles, mais aussi pour les CFA qui sont les acteurs prépondérants de leur mise en oeuvre.

Des groupes de travail seront organisés cette année entre les services de la Région et les CFA pour garantir la meilleure efficacité de chacun de ces projets pour les apprenti-e-s.

Les aides régionales aux apprenti-e-s

Une refonte des aides régionales aux apprenti-e-s. (adopté par la délibération CR N°10-07 du 1er février 2007)

A partir de septembre 2007, un dispositif concernant tous les apprenti-e-s franciliens et franciliennes.

Ainsi, si dans l'ancien système, seulement 36% des apprenti-e-s percevaient les aides régionales, le **nouveau système** (qui entrera en vigueur dès septembre 2007) concernera 100% des apprenti-e-s et pré apprenti-e-s.

Le nouveau dispositif vise donc une augmentation de près de 178% du nombre des bénéficiaires. Cependant, cette réforme se traduira, dans certains cas, par une baisse relative du montant d'aide perçu au regard de l'ancien système.

Toutefois, en tenant compte de la création d'un nouveau budget "Carte Imagine R" (qui comprend notamment une aide significative au transport en Ile-de-France) pour les apprenti-e-s (qui y sont éligibles depuis 2005-2006), l'effort financier de la Région concernant les aides aux apprenti-e-s représente 100% d'augmentation.

Ceci explique donc la baisse relative du montant des aides par apprenti-e-s. Mais cette baisse est compensée par le bénéfice de la "carte Imagine R" et surtout, par l'arrivée de 178% de nouveaux bénéficiaires.

Les CFA ne seront plus tenus de participer au financement de ces aides.

Les aides ne coûteront donc plus rien aux CFA car ils ne seront plus obligés comme en 2006 de les financer en fonction du coefficient de leur subvention de fonctionnement.

Campagne 2007 - 2008 : une simplification très importante pour les CFA

- ▶ dès mars 2007, les CFA pourront communiquer les nouveaux forfaits aux familles. Un avenant à la convention de création aux CFA sera signé avec ses derniers pour la mise en oeuvre du dispositif rénové.
- ▶ début 2008, la Région versera aux CFA 80% des montants à reverser aux apprenti-e-s.
- ▶ avant avril 2008, les CFA reverseront les aides aux apprenti-e-s et fourniront à chacun d'eux un document détaillant ces aides et précisant leur mode de versement (versement direct ou déduction de facture).
- ▶ fin avril 2008, les CFA transmettront à la Région un « état des reversements effectués » qui conditionnera le versement du solde.
- ▶ les nouveaux forfaits étant rendus publics et tous les apprenti-e-s y ayant droit, tout oubli de la part d'un CFA ou tout litige éventuel avec une famille pourra être facilement géré.



Rappel des 5 aides régionales aux apprenti-e-s et de leurs nouveaux forfaits

	Forfait annuel global par niveau*	Restauration	Transport	Hébergement	Livres et documentation	Equipe-ment professionnel
Niveau I, II et III	75 €	25 €	20 €	30 €	0 €	0 €
Niveau IV	150 €	40 €	30 €	40 €	20 €	20 €
Niveau V et pré apprenti-e-s	290 €	80 €	60 €	60 €	30 €	60 €

*Le forfait annuel global correspond à la somme des 5 aides (restauration, transport, livres et documentation et équipement professionnel)

Un forfait supplémentaire de 30 € est accordé à l'apprenti-e ou pré apprenti-e dans une des trois situations suivantes :

- ▶ si la distance qu'il parcourt pour aller de son domicile au CFA est supérieure à 50 kilomètres. Cette distance est évaluée par le CFA.
- ▶ si les transports empruntés par l'apprenti-e ne lui donnent pas droit à la carte Imagine R. Dans le cas où l'apprenti-e n'utilise pas la carte Imagine R alors qu'il le pourrait, il devra faire une déclaration sur l'honneur qui sera recueillie et exploitée par le CFA.
- ▶ s'il prépare un diplôme nécessitant un équipement coûteux (la liste de ces diplômes est votée en commission permanente).

La carte d'apprenti-e étudiant-e des métiers

La loi de cohésion sociale (18 janvier 2005) rend cette carte obligatoire.

La Région Ile de France a choisi de prendre **totale-ment en charge le coût et l'édition de cette carte**, visant ainsi à la fois une économie d'échelle et un pré remplissage automatisé des cartes avec les données contenues dans Glori@ et transmises par les CFA.



L'objectif principal de cette carte est le renforcement de l'identité des apprenti-e-s « étudiant-e-s des métiers », à l'image de la valorisation dont bénéficient les étudiants depuis très longtemps. Les avantages tarifaires dont peuvent bénéficier les apprenti-e-s avec cette carte sont à peu près les mêmes que pour les étudiants.

En 2006-2007, les cartes ont été distribuées avec un mois et demi de retard à cause d'un problème technique majeur chez le prestataire. Dès la deuxième commande en janvier, le prestataire a respecté le délai de fabrication et de livraison (2 semaines) imposé par le cahier des charges. Ainsi, la Région sera en mesure de mettre en oeuvre, dès la rentrée prochaine, une première livraison fin octobre, une deuxième en décembre et une dernière en février.

L'accueil des apprenti-e-s en foyers de jeunes travailleurs et l'hébergement d'urgence

Une convention ayant été signée entre la Région et l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs d'Ile-de-France (UFJT ldf), cette dernière propose de mettre en service un système d'accueil d'urgence des apprenti-e-s les plus en difficultés.



Un numéro de téléphone unique sera mis en service pour recueillir les appels des CFA.

Des groupes de travail avec les CFA permettront de préciser les modalités de mise en oeuvre pour ce dispositif

Les frais d'inscriptions et autres frais demandés aux apprenti-e-s

La Région a été interpellée par les partenaires sociaux au sujet des frais d'inscriptions et autres frais demandés par les CFA aux apprenti-e-s, phénomène remettant en cause la gratuité légale de l'apprentissage.

A partir de l'enquête réalisée auprès des CFA fin 2006, une première typologie de frais a été définie et a permis de décider de ceux qui ne peuvent pas être imputés aux apprenti-e-s.

Une communication aux CFA sera faite dans ce sens leur rappelant les réglementations en vigueur à ce sujet.

Cependant, les pratiques étant complexes et variées sur ce sujet, une étude complémentaire, à laquelle les CFA seront associés, devra permettre de définir les conditions dans lesquelles certains autres frais pourront être imputés (demandes préalables, cas particuliers...).

Des groupes de travail avec les CFA permettront de préciser les modalités de mise en oeuvre pour ce dispositif

Le développement de la "méthodologie de vie" des apprenti-e-s, notamment l'accompagnement de leur relation avec l'entreprise

Le financement de 19 projets innovants (proposés par 19 CFA) relatifs aux conditions de vie des apprenti-e-s dans les CFA a été voté le 25 janvier 2007 en commission permanente dans le cadre du COM.

Certains de ces projets proposent de développer la « méthodologie de vie » et les aptitudes sociales des apprenti-e-s, c'est-à-dire la capacité des apprenti-e-s à gérer eux-mêmes leur budget, leur logement, leur relation avec les administrateurs, avec leurs entreprises,....

Cette "méthodologie" fortement en jeu dans la relation qu'ils construisent avec leur entreprise est un levier puissant pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Plus puissant sans doute que des aides matérielles et ponctuelles.